

Durée : 1 jour.

Public :

Administrateurs de Biens (syndic de copropriété ou gérant locatif) et leurs collaborateurs. Dernière MAJ : Avril 2024

Objectifs :

Acquérir les connaissances juridiques de base relatives au bruit nécessaire à la résolution efficace d'un conflit et permettant un apport d'arguments objectifs.

Pré-requis :

Avoir des connaissances métiers sur l'un des aspects immobiliers (gestion, syndic, transaction, promotion?).

Méthodes :

Alternance d'apports théoriques et mises en situation. Formation opérationnelle illustrée par de nombreux exemples issus de cas réels.

Évaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Dernière MAJ : Avril 2024

Approches juridiques

Comment identifier un bruit excessif :

Définition et distinction d'un bruit anormal sanctionnable d'un bruit lié à la vie en collectivité

Quels modes de preuves :

Tous les modes de preuves ne sont pas efficaces en matière de bruit

Comment construire un dossier

Quelles sont les sanctions attachées aux bruits excessifs :

Sanctions civiles

Sanctions pénales

Sanctions administratives

Comment apporter une réponse amiable à un conflit de voisinage

Identifier la source du problème

S'assurer du bien-fondé de la plainte

Devenir le tiers qui aidera à rétablir le dialogue

Le bailleur de l'ensemble de l'immeuble collectif locatif : obligations, fondement...

Le syndic de copropriété : obligations, fondement, le règlement de copropriété...

La police et le pouvoir du Maire

Les administrations

Qui fait quoi en matière de bruit ?

La question des normes :

Quand se poser la question de savoir si les normes de construction ont été respectées ?

Quelles garanties ?

Les bruits extérieurs

Comment et à qui s'adresser ?

Les bruits intérieurs

Bruit de comportement

Modalités d'accès : Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

Délais d'accès : Nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées : Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicaps nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.